

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2014

DÉVELOPPEMENT ET ENCADREMENT DES STAGES - (N° 1792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 99

présenté par
Mme Khirouni

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Au premier alinéa de l'article L. 351-17 du code de la sécurité sociale, la référence : « L. 612-8 » est remplacée par la référence : « L. 124-1 » et la référence : « L. 612-11 » par la référence : « L. 124-6 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.